



100 PORSCHE pour "Les Amis de CLAIRE" Pôle 85 Circuit de Fontenay le comte

Dim 2 Juillet 2017

Demande d'engagement (membres clubs)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Adresse Email : _____

Nom du Club _____

Je m'inscris pour :

- **Les Plateaux démonstration circuit : (4 plateaux Porsche)**

2 séances roulage libre de **25 minutes le matin** + 2 Séances de baptêmes piste de **25 minutes chacune l'après midi**

Pilote * : **Chevronné** **Occasionnel** **Novice**

Baptême* : **Je participerai aux séances de Baptêmes matin et après midi** **OUI** **NON**

** merci de cocher les cases correspondantes*

Don 60€ à l'association 'Les amis de Claire' (reçu fiscal délivré)

Je m'inscris également pour :

Déjeuner-buffet, en intérieur et extérieur (selon météo), servi de 13H à 14H

Nombre de repas réservés : ----

Total Paiement* = _____ €

***Le remboursement ne peut avoir lieu que si l'organisation est prévenue 24h avant ou cas de force majeure apprécié par l'organisation**

Joindre votre chèque de règlement libellé à l'ordre « Les Amis de CLAIRE »

Merci de retourner les 3 feuillets signés aux responsables de votre club

Date

Signature



Condition de Participation Décharge de Responsabilité



Porsche Club
Atlantique



DIMANCHE 2 Juillet 2017

100 PORSCHE pour "Les Amis de CLAIRE"

Assurance : Les véhicules admis doivent faire l'objet d'une assurance en cours de validité, la carte verte, sera demandée à l'accueil lors de la remise du dossier.

Les conducteurs définiront avec leur propre assurance la couverture en dommages corporels et matériels adéquate en rapport avec l'usage de leur véhicule pour rouler simplement sur un circuit, étant entendu qu'il ne s'agit pas de compétitions ou d'épreuves chronométrées.

Permis de conduire ou licence FFSA : Les conducteurs participants doivent être titulaires d'un permis de conduire en cours de validité, le permis de conduire sera demandé à l'accueil lors de la remise du dossier.

Casque : Pour les pilotes et passagers des plateaux le port d'un casque homologué est obligatoire. **Pour les baptêmes, l'organisation fournit les casques aux passagers**

Ceintures ou harnais de sécurité : Ils doivent être bouclés pour le conducteur et le passager.

Anneau de remorquage : il est recommandé de posséder un anneau de remorquage sur votre véhicule de façon à perturber le moins possible la séance de roulage lors d'un dépannage éventuel de votre véhicule.

Nuisances sonores : Les échappements ne doivent pas dépasser les 92 Db.

La responsabilité des organisateurs se limite à celle de la mise à disposition de l'infrastructure du circuit telle qu'elle est proposée dans le cadre d'un contrat de location avec les responsables du circuit.

La responsabilité civile, du fait de l'usage des véhicules vis-à-vis des tiers, est garantie par l'assurance des propriétaires de véhicule eux même.

Le participant renonce à tous droits et recours à l'encontre de l'association organisatrice « Les amis de Claire », il déclare décharger cette association de toute responsabilité découlant de l'usage de son véhicule pour tout dommage corporel ou matériel causé à un tiers ou à eux-mêmes, dans quelques conditions que ce soit. Passer votre volant à un tiers reste toujours de votre responsabilité.

Comportement des conducteurs.

La courtoisie et la discipline seront au programme de cette journée que nous voulons avant tout festive. Tout comportement dangereux entraînera l'interdiction de roulage.

Nom : _____ Prénom _____

Véhicule - Marque : _____ Type : _____ Année : _____

Immatriculation _____

Cie d'Assurance : _____ N° Police : _____

N° permis de conduire _____



RC Piste (obligatoire depuis 2015)

Cie d'Assurance : _____ N° Police : _____

Joindre copie de l'attestation

*le document est obligatoire pour la prise d'engagement

Lu et approuvé :

Date :

Signature :



Règlement



Porsche Club
Atlantique



■ **ARTICLE 1 : Principe de la journée.** Le **Dimanche 2 juillet 2017** se déroulera, sur le «**Circuit de Fontenay le compte – pôle 85**», une journée de démonstration de voitures sportives et de collections au profit de l'association « **Les Amis de CLAIRE** »

■ **ARTICLE 2 : Inscription à la manifestation.**

L'inscription à la manifestation est obligatoire, les véhicules non inscrits ne pourront accéder au circuit. L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription non-conforme au règlement.

■ **ARTICLE 3 : Engagement.**

★ **L'inscription est individuelle**, chaque participant devra remplir, signer, et régler la dépense liée à la feuille d'engagement. Le chèque sera établi à l'ordre « **Les Amis de CLAIRE** ». **Seuls les engagements dûment remplis seront pris en compte**

★Clôture des engagements :

Les engagements doivent être retournés au plus vite sachant que le nombre de voitures pour les plateaux est limité à 100 véhicules. (Une dérogation pour les véhicules d'exposition pourra être envisagée en fonction des places disponibles)

★Confirmation d'engagement : **Chaque concurrent recevra une confirmation de son inscription dans les 3 semaines suivant son envoi.**

■ **ARTICLE 4 : Accès circuit.**

A son arrivée chaque concurrent inscrit sera pris en charge et les documents afférents à son engagement lui seront remis.

■ **ARTICLE 5 : Plateaux démonstration.**

L'accès à la piste passera, au préalable, par une mise en place des plateaux sur un paddock réservé à cet effet. Les départs des véhicules sera sous les ordres du directeur de piste et ne sera en aucun cas un départ type « **course** ». Ne seront admis sur la piste que les véhicules munis d'un autocollant de pare brise de la couleur du plateau appelé.

4 plateaux de 25 voitures seront constitués. Des autocollants, « Accès piste » correspondront à chaque plateau, ils seront apposés sur le pare brise des véhicules

■ **ARTICLE 6 : La Grande Parade.**

Rassemblera tous véhicules de collection, sportive ou GT qui seront inscrites. La grande parade sera effectuée derrière une voiture de Direction de piste.

Seules les personnes en possession de bracelets pourront prétendre à cette parade (conducteurs et accompagnants).

■ **ARTICLE 7 : Baptêmes de piste.**

Les baptêmes de piste sont payants. De ce fait tout conducteur, effectuant des baptêmes, s'interdit de prendre à son bord un ou plusieurs passagers non munis d'un ticket « Baptême de piste » .

Date :.....

Signature :